

Aide familiale/Aide familial

Règlement concernant l'apprentissage et l'enseignement professionnel, les stages et l'examen de fin d'apprentissage

du 5 février 2001

Entrée en vigueur

1^{er} mars 2001

Le texte de ce règlement et ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

8 mai 2001

Chancellerie fédérale